

Affichage du compte-rendu le
Retiré de l'affichage le

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2022

À 19 HEURES

CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 3 Mars 2022

En application des dispositions dérogatoires au code général des collectivités territoriales déjà prévues par l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022 et portant sur diverses mesures de gestion de la crise sanitaire à savoir réunion sans public, quorum réduit au tiers, élus porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un.

Présents M. Gérard GREFFE – M. Cyril VACHON – M. Patrick SCHWIRTZ – M. Philippe WEMMERT, adjoints – M. David PARRAIN – Mme Martine LALEURE – Mme Magali GODARD- M. Sébastien FOL – M. Alain CLEMENT – M. Lionel BECLIER – Mme Patricia GUILLAUME – M. Arnaud TARTARIN – Mme Aurore CRETIN, conseillers municipaux ;

Excusés : Mme Nolwenn BEROUJON a donné pouvoir à M. Cyril VACHON

Secrétaire de séance : M. Lionel BECLIER

Le maire rappelle que compte-tenu des mesures sanitaires encore en vigueur aucun public ne peut être accueilli pour la présente séance de conseil municipal. Aussi, le public qui s'est présenté ne peut rester.

En introduction, le maire informe les conseillers de la démission de Mme Marie-Hélène TOURNIER, Elle a fait savoir par courrier transmis immédiatement à la sous-préfecture qu'elle ne peut plus être présente aux réunions compte tenu de ses nouvelles obligations professionnelles et que par respect pour ses électeurs qui lui ont confié cette mission de conseiller municipal, elle préfère donner sa démission. Elle fait savoir néanmoins qu'elle se rendra disponible pour tenir le bureau de vote ou aider dans la préparation des fêtes et cérémonies. Le maire la remercie pour son travail effectué et son dévouement durant son précédent mandat jusqu'à ce jour.

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises pour donner suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2020 :

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée section ZH n°154sise à Ruffey-Lès-Beaune, lieudit « le closeau ».
- Parcelle cadastrée section ZH n°104, rue des cerisiers.

Le conseil municipal donne acte au maire des décisions prises par délégation.

3./ EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC rue du moulin et Lotissement « le clos de la Lauve »

-1- Le maire rappelle que nous avons sollicité un point lumineux supplémentaire à l'extrémité de la rue du moulin en direction de Varennes C'est un devis de 1269,98€ que nous transmet le SICECO avec un reste à charge pour la commune de 889,15€.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande au SICECO la réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public ;
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.
- Dit que cette somme sera portée au BP2022
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer le devis correspondant.

-2- Nous recevons également le devis du SICECO pour l'extension de l'éclairage public pour le lotissement « le clos de la Lauve » d'un montant de 13 610,60€, sans aucune subvention, le montant étant 100% à la charge de la commune.

Le maire informe qu'il va écrire un courrier au président du SICECO appuyé par une délibération du conseil municipal. En effet, nous avons sollicité l'aide financière du SICECO depuis le début du projet du lotissement et lors de la réunion initiale du 30 janvier 2018 ; il nous avait été indiqué que la pose supplémentaire de mâts pour l'éclairage public était subventionnée.

Depuis les règles de subventionnement ont changé.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Sollicite une aide du SICECO compte-tenu de l'initiation du projet du lotissement dès 2018 alors même que ces travaux étaient subventionnables.
- Rappelle que la commune a signé le 27 janvier 2020 une convention avec le SICECO pour l'extension BT du lotissement « le clos de la Lauve » ainsi qu'une convention de servitudes pour l'implantation d'un poste de transformation également en vue de ce même lotissement.
- Sursoit à la signature du devis en l'attente de la réponse du SICECO.

4./ MODIFICATION DU MARCHE DE LA RUE CHARLES BRETON :

Concernant les travaux d'aménagement de la rue Charles Breton, le maire rappelle qu'un marché, non révisable a été lancé sous forme de procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique. Néanmoins, au vu de l'inflation du prix du bitume et du gaz, les prix d'enrobés s'envolent et l'entreprise ROUGEOT sollicite la révision de ces prix. Les travaux ayant été décalés au vu des préconisations de la communauté d'agglomération en matière d'eaux pluviales et des contraintes de travaux supplémentaires différant l'intervention de l'entreprise COGNARD, le conseil municipal sursoit à l'acceptation de l'avenant et souhaite qu'un courrier soit fait en ce sens à la communauté d'agglomération pour une éventuelle prise en charge.

5./ RESULTATS 2021 COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF, AFFECTATION DES RESULTATS :

1./ BUDGET PRINCIPAL :

Compte de gestion 2021

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2021 établi par le trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et

les résultats de l'exercice 2021

Compte administratif 2021

Le Maire sort de séance et ne prend pas part au vote du compte administratif.

Le premier adjoint préside la séance.

Après avoir présenté le compte administratif, article par article, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Résultat de l'année 2021

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	609 902,26	786 056,99	1 395 959,25
DEPENSES	159 894,18	691 860,40	851 754,58
RESULTATS Excédent	450 008,08	94 196,59€	544 204,67

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (y compris les excédents antérieurs) :

BUDGET	RESULTATS DE CLO- TURE 2020	PART AFFECTEE EN INVESTISSEMENT	RESULTATS 2021	RESULTATS DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	43 959 ,18		450 008,80	- 406 048,90
FONCTIONNE- MENT	274 345,32	224 081,74	94 196,59	144 460,17
TOTAL	230384,14	224 081,74	544 204,67	550 509,07

Affectation des résultats 2021 :

Après avoir constaté les résultats suivants :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) **Excédent de 406 048,90**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2021 **Excédent de 144 460,17€**

Après avoir constaté un solde de restes à réaliser d'un montant de 77 202€ (soit 294 202,00€ en dépenses et 217 000,00€ en recettes)

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- Le solde d'investissement soit 406 048,90€ est reporté à l'article 001
- Le solde de fonctionnement soit 144 460,17 € est reporté à l'article 002.

2./ BUDGET DU LOTISSEMENT LE CLOS DE LA LAUVE :

Compte de gestion 2021

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2021 établi par le trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice 2021

Compte administratif 2021 :

Le Maire sort de séance et ne prend pas part au vote du compte administratif.

Le premier adjoint préside la séance.

Après avoir présenté le compte administratif, article par article, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Résultats de l'année 2021 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	18 061,36	22 274 ,68	40 336,04
DEPENSES	59 481,51	43 568,54	103 050,05
RESULTATS DE L EXERCICE			
DEFICIT	-41 420,15	- 21 293,86	62 714.01

Résultats de clôture de l'année 2021 :

BUDGET	RESULTATS DE CLOTURE 2020	PART AFFECTEE EN INVESTISSEMENT	RESULTATS 2021	RESULTATS CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	188 884,12		- 21 293,86	167 590,26
FONCTIONNEMENT	319 304.21		- 41 420,15	277 884,06
TOTAL	508 188,33		- 62 714,01	445 474,32

Le Maire revient en séance et reprend la présidence.

Le montant des restes à réaliser, soit les dépenses engagées mais non réalisées au 31.12.2021 s'élèvent à 0.00€

Affectation des résultats 2021 :

Après avoir constaté les résultats suivants :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) Excédent 167 590,26€

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 277 884,06

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de reporter, au budget annexe 2021,

- La somme de 167 590,26 en recettes d'investissement article 001
- La somme de 277 884,06 € en recette de fonctionnement article 002.

8. INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES :

Le maire fait le point ensuite :

* Sur la boulangerie et notamment la signature de deux modificatifs au lot 7 plomberie avec moins-value sur l'adoucisseur d'eau mais plus-value pour la création d'un raccordement d'eau froide pour le four. Le conseil municipal valide à l'unanimité ces modificatifs.

Le conseil municipal valide également

- la mise en place d'une sous-traitance pour les travaux de réfection du crépi de la façade du bâtiment par l'entreprise ALVES attributaire du lot 1 au profit d'une entreprise concurrente.

- donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à la mise en place de cette sous-traitance.

* Sur la tenue du bureau de vote pour l'élection présidentielle, premier et deuxième tour des 10 et 24 avril prochain.

* Sur une demande de dérogation scolaire pour deux enfants nouvellement installés sur la commune, pour lesquels les parents demandent la poursuite de la scolarité à Beaune plutôt que dans notre RPI RUFFEY-VIGNOLES, sachant que nous serons dans l'obligation de verser à la commune de Beaune les frais de scolarité pour ces enfants. Le conseil municipal, par douze voix pour, une voix contre et une abstention acceptent ces dérogations.

* Sur le rapport annuel d'entretien des avaloirs et caniveaux des eaux pluviales de la commune les 13 et 14 avril 2021. Des précisions seront sollicitées auprès de Véolia sur le nombre de grilles et sur l'entretien de certaines.

* Sur une demande d'aide financière au profit d'une famille de la commune par suite de la dissolution du CCAS. Après avoir étudié le dossier, les membres du conseil municipal accordent une aide de 500,00€ en vue du paiement de la facture de fioul pour le chauffage, somme qui sera remboursée par mois à hauteur de 20,00€ : Le maire reprendra contact avec les intéressés pour la mise en place de l'échéancier.

* Sur les demandes de devis auprès de l'entreprise MICHELIN pour l'isolation de la toiture de la petite salle du foyer rural, la déperdition de chaleur par la toiture étant telle que le ressenti incite les occupants et notamment les personnes âgées lors des activités du mardi de rajouter des radiateurs électriques pour faire grimper la température ambiante.

* Sur la visite de contrôle des installations de football, rue Pierre Joigne aux, le 28 février dernier par la ligue de bourgogne de football ; nous attendons le retour de l'agrément.

* Sur la réalisation des travaux d'entretien de la Lauve par l'EURL CHENOT qui débuteront le 9 mars prochain.

* Sur « Âges et Vies » qui recrutent du personnel pour le fonctionnement de la résidence senior quasi complète.

* Sur le lotissement dont les travaux de la deuxième tranche ont débuté par les plantations. Une réunion de chantier a lieu mardi prochain.

* Sur la mise en place d'une aide au profit de la population Ukrainienne ; afin de faciliter les envois, la protection civile de Côte d'Or proposent d'accompagner ces démarches ; la commune souhaite organiser une collecte pour ses habitants, le samedi 19 mars prochain au foyer rural de 9h à 12h et de 14h à 17h. Les dons seront ensuite apportés par nos soins auprès du centre de stockage, 74 route de Savigny à Beaune pour être ensuite acheminer par la protection civile.

Il laisse la parole aux membres du conseil municipal et notamment à M. Cyril VACHON sur le rapport de la commission « environnement sécurité » ; pour la partie environnement, il rappelle que la réglementation met fin à l'utilisation des produits sanitaires de traitement dans le cimetière à compter du 1^{er} juillet prochain. Deux axes de réflexion sont à l'étude, soit l'utilisation de produits phytosanitaires bio, soit un engazonnement des allées ou du bitume.

Il est prévu également la mise en place de deux jardinières le long de l'accès aux personnes à mobilité réduite devant la boulangerie.

Concernant la sécurité, les différentes vérifications sont à jour, et les essais des BAES sont régulièrement faits. La mise à jour du document unique sur les conditions de sécurité du personnel sera réalisée dans l'année.

Concernant la partie « fête et animation », le président de la commission, M. Cyril VACHON précise qu'un spectacle de magie au profit des enfants aura lieu le 7 mai prochain (report du spectacle de Noël qui n'a

pas pu avoir lieu compte tenu des restrictions sanitaires).

Il laisse la parole ensuite à M. Patrick SCHWIRTZ, deuxième adjoint qui fait le compte rendu de la commission « voirie » : des dossiers de demande de subvention seront déposés pour l'impasse des noyers/l'impasse des roses trémières pour une réfection de ces voies en 2023, ainsi qu'à l'entrée de Varennes devant les nouvelles habitations, vers l'ancien QUAD. Des entretiens ponctuels des chemins piétonniers sont également programmés avec taille des haies gênantes. Il est également étudié par ladite commission la remise en place de potelets, de plus petite taille et/ou plus espacé, rue de Vignoles à Varennes.

Le maire fait ensuite le point sur les diverses réunions à venir et notamment la commission « finances » qui aura lieu le lundi 28 mars à 18h en mairie ; le conseil municipal est fixé au 05 avril à 19heures.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 22heures45.

M. Gérard GREFFE – M. Cyril VACHON – M. Patrick SCHWIRTZ –

M. Philippe WEMMERT Mme Nolwenn BEROUJON – M. David PARRAIN –

Mme Martine LALEURE – Mme Magali GODARD- M. Sébastien FOL –

M. Alain CLEMENT – M. Lionel BECLIER Mme Patricia GUILLAUME

– M. Arnaud TARTARIN – Mme Aurore CRETIN.